

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 9 février 2017
Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2017
(accusé de réception du 14/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de co-organisation de l'exposition 'André Marfaing (1925-1987)',
et de groupement de commandes**

—————
**Organisation de l'exposition « André Marfaing (1925-1987) » aux musées de
Carcassonne du 23 juin au 24 septembre 2017 et de Quimper du 23 novembre 2017 au
26 mars 2018.**

Une exposition intitulée « André Marfaing (1925-1987) » sera présentée au musée des Beaux-Arts de Carcassonne du 23 juin au 24 septembre 2017 puis au musée des Beaux-Arts de Quimper du 23 novembre 2017 au 26 mars 2018.

Originaire de Toulouse, André Marfaing s'installe à Paris en 1949 et se consacre à la peinture en s'engageant dans la voie alors audacieuse de l'abstraction. Des amitiés se nouent alors avec d'autres artistes majeurs œuvrant à un renouveau de la pratique picturale comme Pierre Soulages, Alfred Manessier, Maurice Estève, Roger Bissière ou Gérard Schneider. L'originalité de Marfaing se manifeste très vite dans des créations puissantes qui privilégient les rapports entre le noir et le blanc.

Conçue en étroite collaboration avec la famille de l'artiste et le musée des Beaux-Arts de Carcassonne, cette exposition se propose d'aborder les principales étapes de la production picturale d'André Marfaing. Elle permettra de saisir la place et l'importance de cet artiste au sein de l'abstraction telle qu'elle se développe au sortir de la guerre en France. Trente toiles de première importance, complétées d'autant de dessins et de gravures, brosseront un panorama complet et magistral d'un travail passionnant qui connaît de multiples correspondances avec les collections des deux musées.

Le musée Beaux- Arts de Carcassonne et le musée des Beaux-Arts de Quimper se sont rapprochés aux fins de convenir des conditions et modalités d'organisation de cette exposition itinérante. La présentation de l'exposition dans deux lieux successifs permettra de réduire les coûts, notamment d'édition du catalogue qui accompagnera l'exposition. Le groupement de commande portera sur l'édition de ce catalogue et sur les droits de reproduction des illustrations qui s'y rapportent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention spécifiant les modalités administratives, financières et techniques de la collaboration entre les organisateurs de l'exposition, et créant un groupement de commandes à cet effet.